



Délibération
N° 2024-036

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : REVISION DU TABLEAU DES INDEMNITES

Date de la convocation : 12/09/2024

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le DIX-SEPT SEPTEMBRE à dix-sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, M. POLIFRONI Bruno, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. SIGURANI Olivier, M. GRAZIANI Jean-Charles, Mme GHELARDINI Vanina.

Absents :

M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre.

Mme CASANOVA Nicole a donné pouvoir à Mme PADOVANI Marie-Hélène,
M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard,
Mme NATALI Emmanuelle a donné pouvoir à Mme RAGAS Viviane,
Mme MINICUCCI Audrey a donné pouvoir à M. SIGURANI Olivier.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 16	Absents : 3	Représentés : 4
---	---------------------	------------------	----------------	--------------------

Mme FORNESI Marie-Dominique a été nommée secrétaire.

Madame Le Maire informe l'Assemblée que les fonctions d'élu local sont gratuites. Une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est toutefois prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune.

Son octroi nécessite une délibération.

Une délibération du 12 juin 2020 avait déterminé le montant de ces indemnités.

Les articles L2123-23, 24 et 24-1 du C.G.C.T. définissent les conditions d'octroi des indemnités de fonction, dans la limite de l'enveloppe, au Maire, Adjoints et Conseillers Municipaux.

Vu la démission de Monsieur Scaniglia Didier, 5^{ème} Adjoint et l'élection de M. Polifroni Bruno, Il convient de revoir le tableau des indemnités.



Vu la demande des Adjointes de ne pas augmenter l'indemnité et de conserver son taux tel que prévu lors de la délibération du 12/06/2020.

Le Maire propose au Conseil de fixer en conséquence le nouveau tableau des indemnités du Maire et des Adjointes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2123-20 à L2123-24-1 et R 2123-23,

DÉCIDE

D'adopter la proposition du Maire,

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

De fixer l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'Assemblée Délibérante selon la répartition du tableau joint à la délibération.

Précise que les sommes nécessaires sont inscrites au budget.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI



Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités

Annexé à la délibération

FONCTION	NOM, PRENOM	MONTANT MENSUEL BRUT Majoré de 15%	POURCENTAGE équivalent INDICE 1027
Maire	Mme PADOVANI Marie-Hélène	2439.18 €	51.6%
1 ^{er} Adjoint	M. LEONARDI Bernard	802.26 €	16.97%
2 ^{ème} Adjoint	Mme CASANOVA Nicole	802.26 €	16.97%
3 ^{ème} Adjoint	M. BERTRAND Michel	802.26 €	16.97%
4 ^{ème} Adjoint	Mme FORNESI Marie-Dominique	802.26 €	16.97%
5 ^{ème} Adjoint	Mme MANDRICHI Marie-Paule	802.26 €	16.97%
6 ^{ème} Adjoint	M. POLIFRONI Bruno	802.26 €	16.97%
Total mensuel		7252.72€	